

OBJET : Plans d'alignement de différentes voies communales. -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les plans d'alignement ont pour but de déterminer avec précision les limites légales des voies publiques. Pour beaucoup de rues de Saint-Denis il n'existe pas encore de tels plans, d'où une grande difficulté pour indiquer aux propriétaires riverains la limite précise de l'emprise de ces voies.

Une nouvelle tranche de plan d'alignement vient d'être étudiée par nos services en conformité avec le P.O.S. et le plan de circulation. Ces plans concernent les rues suivantes :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| - Rue Ruisseau des Noirs | - Rue Bertin |
| - Rue Malartic | - Rue du Moulin à Vent |
| - Rue Suffren | - Rue Amédée Bédier |
| - Rue Liancourt | - Chemin Sévagamy (en partie) |
| - Rue Colbert | - Chemin Lory-Les-Bas |

Une enquête publique s'est déroulée du Jeudi 11 Octobre 1979 au Mercredi 31 Octobre 1979 inclus et compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous demande Mesdames et Messieurs d'approuver ces plans d'alignement.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VO - At Denis le 6 Mars 1980.

P/le Préfet, Le Secrétaire Général
Signé : Patrice Maguilles

Pour copie certifiée conforme
P/le Préfet, Le chef de Bureau délégué
Signé : J. Lacoste